

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MARS 2022

COMPTE-RENDU

Présents : Sébastien Arnould, Nicole Bouillet, Nicole Buguet, Jérémie Catteau, Marie-Claude Durafour, Corinne Linda, Maria Mossu, Bertrand Mougín, Gérard Mouillard, Anne-Marie Pellerin, Sylvain Polturat, Denis Ridez, Christine Rome

Excusés : Nicolas Calland (pouvoir à Jérémie Catteau)

Mme le Maire a une pensée pour l'Ukraine qui vit des moments difficiles avec le conflit avec la Russie.

I - Dotation Jura

Des demandes de subventions « Dotation Jura », à hauteur de 25% des projets, seront adressées au Conseil Départemental pour les dossiers suivants :

- **Cimetière (allées gravillonnées) : 6 207.51 euros** : DETR 2 483€ (demandée mais non encore attribuée) et Dotation Jura sollicitée : 1 551.88€

Délibération : oui à l'unanimité

- **Portes automatiques maison de santé : 16 120 euros** : DETR 6 448€ (demandée mais non encore attribuée) et Dotation Jura sollicitée : 4 030€

Délibération : oui à l'unanimité

- **Fenêtres de la MAM : 5 694 euros** : DETR : 2 277.60€ (demandée mais non encore attribuée) et Dotation Jura sollicitée : 1 423.50€

Délibération : oui à l'unanimité

II – Association AIR

Le Conseil municipal avait délibéré le 3 février dernier pour permettre la signature d'une convention avec l'association Intercommunale de Réinsertion, afin de bénéficier d'un contrat de réinsertion qui mettra à disposition de la Commune un agent à raison de 26 heures par semaine pour un coût de 300 € par mois. Cet agent viendra en renfort de l'agent technique communal.

L'association AIR a présenté un agent à la Commune et le Conseil municipal autorise Madame le Maire à signer une convention de partenariat intermédiaire qui permet de contractualiser pour le recrutement de cet agent.

Il débute son contrat lundi 7 mars et sera présent sur la Commune les lundi, mercredi après-midi, jeudi et vendredi.

Délibération : oui à l'unanimité

III – Participation de l'employeur à la protection sociale complémentaire

Après avis du Comité technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Jura, le Conseil municipal valide les participations suivantes, et ce à compter du 1^{er} avril 2022 :

Pour les risques santé : 15 euros par mois par agent titulaire, stagiaire ou contractuel, pour un contrat labellisé

Pour les risques prévoyance : 10 euros par mois par agent titulaire ou stagiaire, pour un contrat labellisé.

Délibération : 1 abstention et 13 Pour

IV - Poste d'adjoint technique chargé de l'entretien des locaux pour 4 heures hebdomadaires

Suite à la démission de l'agent qui effectuait le ménage du bâtiment de la mairie, une proposition de suppression de poste a été soumise au Comité technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Jura, qui l'a validée. En conséquence, le poste est supprimé du tableau des effectifs et la mission sera assurée par l'entreprise Dubois.

Délibération : oui à l'unanimité

V – Frais de fonctionnement de l'école 2020-2021

Le montant des frais de fonctionnement de l'école publique pour l'année scolaire 2020-2021 s'élève à 81 643,87 € pour un effectif de 125 élèves (rentrée 2020 de référence pour le calcul), soit 653.15 € pour un élève.

Le Conseil municipal décide d'appeler la participation des communes du secteur scolaire en fonction du nombre d'élèves de chaque commune, sur la base de 653.15 € par élève.

Délibération : oui à l'unanimité

VI – Ecole privée

Etant donné le montant des frais de fonctionnement de l'école publique s'élevant à 653.15 € par élève pour l'année scolaire 2020-2021, le Conseil municipal décide de fixer la participation de la Commune aux frais de fonctionnement de l'école primaire privée à 6 531.50 € sur la base de 10 élèves de Voiteur inscrits à la rentrée.

Délibération : 1 abstention et 13 Pour

VII – Subventions

12 enfants de Voiteur, élèves de CM1-CM2 à l'école publique, vont séjourner à Munster avec leur classe. La commission a décidé de participer à hauteur de 100 euros par élève de Voiteur concerné par ce séjour, soit 1 200 €, ce que valide le Conseil municipal.

Délibération : 2 abstentions et 12 Pour

La commission des associations a travaillé sur les subventions à verser aux associations en 2022 ; celles-ci seront présentées lors de la prochaine séance.

Par ailleurs, l'USCS (football), dont le siège social est basé à Domblans, a envoyé un courrier à différentes communes de la communauté de communes Bresse Haute-Seille (CCBHS), dont Voiteur, pour solliciter une subvention de 1 500 euros afin de participer aux frais de fonctionnement qui ne sont plus compensés par la CCBHS. Madame le Maire invite les conseillers municipaux à réfléchir sur cette demande, car le problème va se poser pour toutes les associations dont le fonctionnement était pris en charge à une certaine époque par la CCBHS.

Questions diverses

1°- Rendez-vous Pôle de santé Victorien : il se déroulera dans les locaux du Pôle. Mme Le Maire demande aux participants de préparer des questions pour que le rendez-vous soit le plus productif possible.

2°- Ouvrages d'art :

- le mur de la propriété de Mme Monnet qui soutient la voie de circulation route de Lons a été vérifié par une société spécialisée. Constat : en bon état, ne demande qu'un nettoyage.

- le mur de la propriété de Mr Voisin qui soutient la voie de circulation « sous Charrin » est dans un état inquiétant. La déviation liée aux travaux de la rue de Nevy aggrave la situation. Des panneaux d'identification ont été installés pour signaler la zone.

3° Travaux voirie église :

450 m² sont prévus à végétaliser autour de l'église. Un choix de vivaces est prévu pour habiller ces espaces. Le monument aux morts sera nettoyé à la vapeur. Un revêtement en Urbalith sera installé tout autour ; il présente l'avantage d'être perméable.

Le parvis de l'église était prévu en béton bouchardé, mais une réflexion a été menée sur ce point. Et finalement, il a été décidé de le remplacer par du béton désactivé.

4° - Ukraine :

La communauté de communes a contacté les communes pour organiser les collectes. Une collaboration Voiteur/Domblans a été mise en place et il a été décidé que la réception de ces collectes se fera à Domblans dans l'ancienne propriété de Monsieur Royet. La collecte se déroulera du lundi au samedi la semaine du 7 au 12 mars. Des tours de « garde » seront organisés de 10h à 12h et 17h à 19h du lundi au vendredi et de 10 h à 12 h et de 14 h à 16 h le samedi.

